

# La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction: Commission Communication

N°114 - Mai 2021



✘ VIE FEDERALE P.1

Certificat médical

✘ JEUNES P.2

Carte passerelle

VIE FEDERALE P.2/3/4

Violence dans le sport

Appel à projet impact 2024

#PointPresse

Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

VIE FÉDÉRALE

## CERTIFICAT MÉDICAL D'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE

- **Remplacé par un questionnaire relatif à la santé du sportif mineur**
- **Modification des règles relatives à la production de certificats médicaux**

Adopté dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 a modifié les règles relatives à la production d'un certificat médical lors d'une prise de licence ou pour permettre l'accès à une compétition pour un non-licencié.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809>

**Pour les mineurs il n'est désormais plus nécessaire de produire un certificat médical** de non contre-indication à la pratique sportive pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Il est remplacé par un **questionnaire relatif à la santé du sportif mineur** équivalent à une attestation parentale: « Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. **A défaut**, elles sont tenues de produire un **certificat de non contre-indication à la pratique du sport** ou de la discipline concernée **datant de moins de 6 mois** ».

Ce questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur est rempli par le sportif mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale. Il est disponible à l'adresse <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824>

**Pour les majeurs, pas de changement**, lorsque le certificat médical est requis pour obtenir ou renouveler une licence, il doit dater **de moins d'un an** à la date de la demande. De même, pour permettre l'accès à une compétition pour un non-licencié, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition doit dater de moins d'un an.

**Par contre, le décret prévoit**, lorsqu'un certificat médical est requis **suite à une réponse positive au QS-SPORT** lors d'une demande de **renouvellement de la licence**, que le certificat médical produit date **de moins de 6 mois**, le but étant de rester au plus proche de l'état de santé du sportif du moment.

Les règlements FFCO et le bordereau de licence seront modifiés (rédigés) pour respecter cette nouvelle législation.

# La Lettre O clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction: Commission Communication

N°114 - Mai 2021

#PointPresse  
Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.



✳ VIE FÉDÉRALE P.1

Certificat médical

✳ JEUNES P.2

Carte passerelle

VIE FEDERALE P.2/3/4

Violence dans le sport

Appel à projet impact 2024

## JEUNES

### CARTE PASSERELLE

Le dispositif de la carte passerelle « sport scolaire-sport en club » est l'un des 8 axes de la contribution du CNOSF au plan héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Elle vise à favoriser la découverte du sport chez les jeunes et à faciliter leur adhésion en club. Elle permet à des enfants d'avoir la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances maximum par club. La carte est distribuée par les représentants USEP, UGSEL et UNSS auprès des élèves concernées. La couverture assurantielle lors de ces séances est prise en charge par le CNOSF.

Evoluant dans un contexte de crise sanitaire, ce dispositif contribue à accompagner le plan de relance de la pratique sportive de notre jeunesse. Dans ce cadre, et au regard des différentes évolutions attendues par le mouvement sportif ainsi que le monde scolaire, le dispositif va évoluer pour la rentrée scolaire 2021. La « Carte passerelle » 2021 sera ouverte :

- aux élèves de CM1 et CM2 licenciés à l'USEP et l'UGSEL ainsi qu'aux élèves de 6<sup>ème</sup> licenciés à l'UNSS et à l'UGSEL
- toute l'année scolaire

Pour pouvoir être identifié par les jeunes, votre club doit se référencer sur la plateforme de géolocalisation « [Mon club près de chez moi](#) » et en prenant en main leur page BeSport. La [vidéo](#) vous explicite cette procédure.

Même si l'expérience 2020 n'a guère été un succès en nombre de nouveaux licenciés pour les 58 clubs qui se sont inscrits sur la plateforme, nous ne pouvons que vous encourager à participer à cette opération du fait de l'extension de la période de mise en œuvre et des tranches d'âge concernées.

## VIE FÉDÉRALE

### VIOLENCE DANS LE SPORT

Notre fédération apporte une attention particulière à la nécessaire prévention des incivilités, des violences et des discriminations afin de mieux protéger l'ensemble des pratiquantes et pratiquants sportifs, et plus largement permettre à chaque acteur du sport d'être un relai effectif dans la chaîne de prévention. Il existe sur notre site internet une rubrique dédiée aux outils de prévention sur la page [Etique et intégrité](#).

# La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction: Commission Communication

N°114 - Mai 2021



✘ VIE FEDERALE P.1

Certificat médical

✘ JEUNES P.2

Carte passerelle

VIE FEDERALE P.2/3/4

Violence dans le sport

Appel à projet impact 2024

#PointPresse  
Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.

## VIE FÉDÉRALE

Le Ministère chargé des Sports a mis en place sept outils pour vous aider :

• 2 pour vous approprier le sujet

- o La rubrique <https://sports.gouv.fr/ethique-integrite/> du site du Ministère ;
- o La campagne « Dans le sport, zéro tolérance pour les violences » avec son [flyer](#) et son [affiche](#) pour faire connaître le N° d'appel 119

• 4 pour vous engager sur le sujet

- o Le « [Petit guide juridique- Mieux connaître les conséquences d'une incivilité, d'une violence et d'une discrimination dans le champ du sport](#) » (3<sup>ème</sup> édition - Janvier 2021)
- o Le « [Guide à destination des animateurs/animateuses et des Éducateurs/Éducatrices sportifs Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles](#) » (1<sup>ère</sup> édition - Avril 2019)
- o Le guide « [Acteurs de Citoyenneté dans les secteurs du sport et de l'animation](#) » (1<sup>ère</sup> édition - Septembre 2016)
- o Le guide « [Laïcité et fait religieux dans le champ du sport – Mieux vivre ensemble](#) » (1<sup>ère</sup> édition - Mai 2019)

Ces 4 documents sont notamment destinés à tous vos formateurs, animateurs ou éducateurs sportifs.

• 1 pour vous immerger dans le sujet

- o Le « [Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport](#) » 4<sup>ème</sup> édition - Décembre 2018. Il s'agit d'un guide d'approfondissement, sur le plan juridique, de 17 problématiques.

Le guide est organisé en deux parties :

- la première partie (fiches 1 à 11) présente les différents types de comportements répréhensibles ainsi que leurs conséquences juridiques respectives,
- la deuxième partie propose un panorama sur les différents cadres juridiques par type d'acteur sportif (fiches 12 à 16).

La fiche 17 s'adresse spécifiquement aux victimes de ces différents comportements répréhensibles afin de leur apporter un premier niveau d'accompagnement.

# La Lettre O'clubs

Bulletin électronique d'information interne de la  
Fédération française de course d'orientation  
Rédaction: Commission Communication

N°114 - Mai 2021

#PointPresse  
Retrouvez tous les articles  
qui traitent de  
la course d'orientation  
ou de la FFCO  
dans l'espace presse  
du site fédéral.



✳ VIE FEDERALE P.1

Certificat médical

✳ JEUNES P.2

Carte passerelle

VIE FEDERALE P.2/3/4

Violence dans le sport

Appel à projet impact 2024

## VIE FÉDÉRALE

### APPEL A PROJET IMPACT 2024

Impact 2024 concrétise la volonté de Paris 2024 et de ses parties prenantes de valoriser et soutenir celles et ceux qui, au quotidien, renforcent la place du sport dans la société et développent l'accès à la pratique sportive pour tous. Impact 2024 soutient des projets qui utilisent le sport comme outil d'impact social et en priorité des projets collectifs impliquant plusieurs acteurs de l'intérêt général, des projets à destination des publics éloignés ou en situation de fragilité, et mis en oeuvre dans un territoire carencé.

Vous êtes une association, un club ou une collectivité et portez seul ou en groupement un projet autour du sport comme vecteur d'impact social ? Candidatez à l'appel à projets Impact 2024 co-financé avec l'Agence Nationale du Sport, le CNOSE, le CPSF, la Ville de Paris et le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis à destination des acteurs d'intérêt général de la société civile, du mouvement sportif et des collectivités doté de près de 5 millions d'euros et qui sera ouvert du Lundi 10 mai 2021 à 9h au vendredi 2 juillet 2021 à 18h.

Retrouvez les acteurs éligibles

[https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/optimyapp-public/hy6cn0a74i68/PARIS2024\\_ACTEURS\\_IMPACT2024.pdf](https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/optimyapp-public/hy6cn0a74i68/PARIS2024_ACTEURS_IMPACT2024.pdf)

Les critères d'éligibilité de cet appel à projets

[https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/optimyapp-public/hy6cn0a74i68/PARIS2024\\_ELIGIBILITE\\_IMPACT2024.pdf](https://s3.eu-central-1.amazonaws.com/optimyapp-public/hy6cn0a74i68/PARIS2024_ELIGIBILITE_IMPACT2024.pdf)

Pour en savoir plus le site de l'appel à projet <https://aap-impact.paris2024.org/fr/>

L'Agence nationale du Sport, en lien avec l'ensemble des partenaires précités, sera l'opérateur de cet appel à projets.

Les personnes référentes pour toute information complémentaire sont :

. Yacine MEDJAHED	yacine.medjahed@agencedusport.fr	pour l'Agence
. Iris BAZIN	ibazin@paris2024.org	pour Paris 2024
. Julie CARRON SANSON	juliecarronsanson@cnosf.org	pour le CNOSE
. Elie PATRIGEON	e.patrigeon@france-paralympique.fr	pour le CPSF